

COMMUNE DE BILTZHEIM, HAUT-RHIN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 16 janvier 2019

Affiché le 07 février 2019

MEMBRES PRESENTS :

M. Gilbert VONAU, Maire, M. Alain GUIGNOT, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Josée MEYER, 2^e Adjoint, M. Fernand DISCH, 3^e adjoint, Mme Aurélie STEHLIN, MM. Roland JOANNES et Jean-Pierre BINTZ.

Absent : ./.

Absents excusés : ./.

Absents excusés et représentés : Mme Cyrielle GUILLEMAIN a donné procuration à Mme Aurélie STEHLIN.

Le secrétaire de séance : Mme Marie-Josée MEYER.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) **Budget 2018, décision modificative**
- 5) **Budget 2019, Validation des dépenses d'investissement en particulier**
Voie verte phase 1, présentation du tableau final de la répartition des coûts
Voie verte phase 2, présentation avant-projet de financement
« Stiegelpfad », présentation d'un avant-projet
- 6) **Autorisation permanente de poursuite contentieuse par le comptable public, arrêter cette disposition pour éviter de délibérer au cas par cas**
- 7) **Forêt communale soumise, distraction et intégration de parcelles, modifier la délibération du 20 août 2018 suite à changement de numéro cadastral d'une parcelle**
- 8) **DIVERS**
 - Tour de table
 - Debriefing repas des Aînés
 - Débriefing RNA
 - Organisation cérémonie commémorative de la Libération
 - Démission de M. REYDEL Frédéric
 - Facebook, formation
 - CHASSE

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Forêt communale, valider le programme d'exploitation 2019/2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration) accepte l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

POINT N° 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2018

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Marie-Josée MEYER, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-josée MEYER en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 3 – Délégation de compétence au maire

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 28 avril 2014, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT N°4 – Budget 2018, décision modificative, opération d'écritures FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget 2018 pour les écritures relatives au FPIC

À ce titre, il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	022 Dépenses imprévues	- 35.00 €
Recettes	739223 FPIC	+ 35.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▷ Accepte la décision modificative proposée,
- ▷ Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

POINT N°5 – Budget 2019, Validation des dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal valide le principe de l'inscription des prévisions au budget primitif 2019 pour les 3 projets suivants :

- La piste cyclable phase 2
- L'aménagement du cimetière, columbarium et jardin du souvenir
- L'aménagement du « Stiegelpfad ».

POINT N°6 – Autorisation permanente de poursuite contentieuse par le comptable public

L'article L1617-7 du CGCT pose comme principe que chaque poursuite de débiteur d'une collectivité territoriale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité.

Cependant, afin d'améliorer le recouvrement des recettes intercommunales, il est possible de donner une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont une procuration Mme Cyrielle GUILLEMAIN) :

- **DONNE** au Trésorier d'Ensisheim, l'autorisation générale et permanente d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et rôles émis par la commune de Biltzheim
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et signer tout document s'y afférent.

POINT N°7 – Forêt communale soumise, distraction et intégration de parcelles –
Régularisation de décisions antérieures**Annule et remplace la délibération du 20 août 2018 point 5 – a et b**

- a) - Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de distraire du régime forestier les parcelles énumérées ci-dessous :

Section 7 - parcelle 18/2 contenance de 2,20 ares ;
parcelle 19/2 contenance de 297,57 ares.

Ces parcelles ont été vendues à l'Anneau du Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet tel qu'il est présenté ;
- **Sollicite** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, par la présente délibération, la distraction du régime forestier des parcelles cadastrales définies dans la liste ci-dessus d'une contenance de 2 97,77 ares ;
- **Charge** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté de distraction du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous documents relatifs à ce projet.

b) - Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'appliquer le régime forestier sur des parcelles communales boisées.

Les parcelles concernées par le projet sont énumérées ci-dessous :

Section 21 – Parcelles n° 110/24 contenance 29.32 ares ;
29 contenance 25,7 ares ;
30 contenance 38,4 ares ;
31 contenance 10,4 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet tel qu'il est présenté ;
- **Décide** de proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier des parcelles cadastrales dans la liste ci-dessus pour une superficie de 103,82 ares.
- **Charge** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

POINT N°8 – Forêt communale, valider le programme des travaux d'entretien 2019

Le Conseil Municipal examine la proposition initiale de l'ONF avec l'état prévisionnel des travaux d'entretien préconisés pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Le Conseil Municipal rejette la proposition initiale et approuve la contre-proposition de l'ONF pour équilibrer les dépenses avec le prévisionnel des recettes 2019 (vente de bois et droit de chasse).

POINT N°9 – Divers

Clôture à 22h00

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance de
21 JANVIER 2019**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Compte-rendu sur utilisation des délégations de compétence
- 4) **Budget 2018, décision modificative**
- 5) **Budget 2019, Validation des dépenses d'investissement en particulier**
Voie verte phase 1, présentation du tableau final de la répartition des coûts
Voie verte phase 2, présentation avant-projet de financement
« Stiegelpfad », présentation d'un avant-projet
- 6) **Autorisation permanente de poursuite contentieuse par le comptable public, arrêter cette disposition pour éviter de délibérer au cas par cas**
- 7) **Forêt communale soumise, distraction et intégration de parcelles, modifier la délibération du 20 août 2018 suite à changement de numéro cadastral d'une parcelle**
- 8) **Forêt communale, valider le programme d'exploitation**
- 9) **DIVERS**
 - Tour de table
 - Debriefing repas des Aînés
 - Débriefing RNA
 - Organisation cérémonie commémorative de la Libération
 - Démission de M. REYDEL Frédéric
 - Facebook, formation
 - CHASSE.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
GUIGNOT Alain	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie- Josée	2 ^{ème} adjoint		
DISCH Fernand	3 ^{ème} adjoint		
JOANNES Roland	Conseiller municipal		
BINTZ Jean-Pierre	Conseiller municipal		
STHELIN Aurélie	Conseiller municipal		A reçu procuration de Cyrielle GUILLEMAIN
MENGUS Pascal	Conseiller municipal	Démissionné le 12/06/2016	-----
GUILLEMAIN Cyrielle	Conseiller municipal	Absente excusée	A donné procuration à Aurélie STHELIN
REYDEL Frédéric	Conseiller municipal		
GROSSHENNY Stéphane	Conseiller municipal	Démissionné le 15/05/2017	-----